

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE**

**MAIRIE
DE
MARQUEFAVE
31390**
☎ 05.61.87.85.13
Fax 05.61.87.31.13

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil municipal se réunira, à la mairie, salle du conseil municipal,
Le Mardi 07 Mars 2023 à 19 heures.**

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

ORDRE DU JOUR :

BUDGET

- 1- Vote du compte administratif 2022 en conformité avec le compte de gestion tenu par le service de gestion comptable.
 - Présentation du résultat de l'exercice 2022
 - Présentation des différents bilans de consommation
- 2- Présentation des éléments préparatoires au BP 2023 :
 - Présentation de la masse salariale prévisionnelle -Tableau des effectifs
 - Etat récapitulatif des indemnités des élus
 - Principaux investissements
 - Taxes directes locales
 - Subventions aux associations

PATRIMOINE

- 3-Présentation des différentes estimations par les agences immobilières et Délibération sur le principe de mise en vente du bien (Ancienne mairie).

ADMINISTRATION

- 4-Rapport du Commissaire enquêteur sur le projet d'extension de la carrière de matériaux alluvionnaires déposé par la société MIDI PYRENEES GRANULATS
- 5- Avis sur le projet de ferme photovoltaïque (commune de Montaut)
- 6- Délibérer sur la prise en charge financière du transport dans le cadre de l'activité « Piscine »
- 7- Délibérer sur les modalités d'occupation du Domaine privé de la Commune
- 8 -Délibérer sur le renouvellement du contrat de prestation de service « espaces verts »

COMMANDE PUBLIQUE

- 9- Choix des entreprises et demande de subvention complémentaire pour les travaux de l'école maternelle : Porte d'entrée – réfection du local de stockage – Toiture
- 10- Choix de l'entreprise et demande de subvention pour la réfection de la porte d'accès extérieure côté cours de l'ALAE

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Marquefave, le 02 Mars 2023

Le Maire,
Eric PAYEN

